

LE MÊME AUX MÊMES.

Rapport de sa mission à Gand. Il n'espère pas obtenir des Gantois la restitution des biens ecclésiastiques, mais seulement des pensions alimentaires. — Il ne pense pas non plus qu'ils consentent à relâcher les seigr^s prisonniers. — Ils admettront l'exercice de la religion catholique romaine moyennant que la religion réformée soit admise dans les provinces où elle sera demandée.

(Gand, 20 Octobre 1578.)

Messieurs. Nous avons à c'est instant receu la lettre qu'il a pleu à voz S^{ries} nous escrire du jour d'hier, et pour le point qui concerne la communication de nostre proposition avecq les doyens et leurs membres en forme d'arrière conseil, y avons pourveu. La chose gist maintenant en délibération des nobles, de façon que n'aurons responce avant le jour de demain, dont ne faudrons adviser voz S^{ries} Cependant ne cessons de besoingner à part là où il y a quelque apparence de prouffiter. Touchant les articles mentionnez en vostre d^{te} lettre, nous espérons bien d'en obtenir aultre, mais y aura grande difficulté aux biens ecclésiastiques saisiz, desquelz, selon toute apparence, nous appercevons bien qu'ilz ne voudront donner sinon quelques alimentations ou pensions. Et des prisonniers ¹⁾ est fort à craindre que n'y voudront attendre, craignans la vangeance. Toutesfois nous férons tout extreme devoir supplians voz Seigneuries, de ce costel des Wal-lons insister avecq toute diligence à ce qu'ilz se conforment à la raison; car quant à l'exercice de la Religion Catholique Romaine, iceulx en sont contents de l'admettre, moyennant

1) Il s'agit des seigneurs prisonniers arrêtés par la faction d'Hembyse et de Ryhove, et détenus d'abord dans l'hôtel même de Ryhove et en suite à la Cour des Princes à Gand.

que la leur soit admise aux aultres provinces où elle sera demandée; et ung religionsfrydt généralement estably le quel nous sembleroit le pied (soubz très humble correction de voz *Sries*) et le plus seur pour les deux parties, et le plus convenable à la disposition du temps présent, et le plus salutaire pour le repos général du pays. Qui est l'endroit ou après noz tres humbles récommandations aux bonnes graces de voz *Sries*, prions Dieu vous maintenir,

Messieurs, en sa sainte protection et sauvegarde. Escript à Gand ce xx^e d'Octobre 1578.

De voz Seig^{rs}.

Tres humbles et affectionnez serviteurs.

Les députez vers ceulx de Gand et par charge d'iceulx.

PH. DE MARNIX.

Suscription: A Messeigneurs, Mess^{rs} Représentans les Estatz-généraulx des Pays-bas.

Rp^{ta} le xxj dud^t mois.

—

V.

LE MÊME AUX MÊMES.

Il avait obtenu la restitution des biens ecclésiastiques, la liberté de l'exercice du culte catholique romain et des garanties pour les seigneurs prisonniers, quand la nouvelle des exécutions d'Arras est venue remettre tout en question. — Il craint qu'on n'use de représailles envers les seigneurs prisonniers. — Indignation des Gantois. — Son honneur lui defend de s'occuper dorénavant de la mission dont on l'a chargé et il partira le lendemain pour Anvers afin de rendre compte de sa mission.

(Gand, 26 Octobre 1578.)

—

Messeigneurs. Nous nous sommes tellement employez en la charge qu'il a pleu à son Alteze et voz *Sries* nous imposer.